



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/105/Amend.1  
5 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS ET FRANCAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

**AMENDEMENT À LA PROPOSITION DE COMPLÉMENT 5 À LA SÉRIE 01  
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 97**

(Systèmes d'alarme pour véhicules)

Transmis par le Comité d'administration

Note : L'amendement suivant a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa trente-quatrième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent quarantième session (ECE/TRANS/WP.29/1056, par. 85 et 55).

Page 2, paragraphe 1.4, cinquième ligne

Pour répondant aux lire homologués conformément aux

-----